Image not found or type unknown

Fiscalité et assurance retraite étranger

Par **UFER**, le **25/02/2016** à **13:29**

bonjour

j'ai vécu en Allemagne de 1989 à 2004. De 2000 à 2015 j'ai versé un montant mensuel sur une assurance retraite privée basée sur des fonds. Ce contrat est terminé.Je vais donc disposer de cette assurance maintenant.En Allemagne, je ne dois pas payer d'impôts sur ce contrat(clause inhérente). Par contre, je me demande si en France je dois déclarer quelque chose.

merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés